

Dette Privée



Crédit Public vs Dette Privée

Crédit Public

Obligations à taux fixe = risque de taux d'intérêt et volatilité des prix plus élevés

Dette liquide et négociable

Dette non garantie avec peu de clauses de protection (covenants)

S'appuie sur la notation de crédit de l'emprunteur

Plus bas dans la structure du capital = taux de recouvrement plus faible en cas de faillite

Dette Privée

Conservée jusqu'à maturité par le prêteur

Dette garantie avec des clauses de protection (covenants)

S'appuie sur la valeur des actifs

Plus haut dans la structure du capital = taux de recouvrement plus élevé en cas de faillite

Prêts à taux variable = risque de taux d'intérêt et volatilité des prix plus faibles

Fonds à Liquidité Périodique

1	Les fonds evergreen sont ouverts aux investisseurs accrédités et aux investisseurs particuliers
2	Souscriptions continues avec un investissement minimum peu élevé
3	Liquidité offerte via un calendrier de rachat régulier
4	Les remboursements des prêts arrivés à maturité sont réinvestis dans de nouveaux prêts

Stratégies de Dette Privée

Direct
Lending

Dette Mezzanine

Dette Distressed

Financement
Spécialisé

Crédit
Situations Spéciales

Bridge
Financing

Prêts Adossés à
des Actifs

Direct Lending

Les prêts sur mesure souscrits par des fonds de crédit privé

Les prêts garantis assortis de covenants et d'un faible LTV réduisent le risque

Les prêts non garantis offrent un rendement supérieur, mais comportent un risque plus important

Les emprunteurs recourent souvent au crédit privé en raison d'un EBITDA ou de besoins d'emprunt moins importants

Les grandes entreprises font appel au crédit privé pour sa rapidité ou ses conditions plus souples

Direct Lending – Considérations d'Investissement

Les petits emprunteurs font face à des coûts plus élevés et à des conditions plus strictes

Le montage de prêts exclusifs améliore la diversification

Les prêts garantis à faible effet de levier affichent généralement de faibles taux de défaut

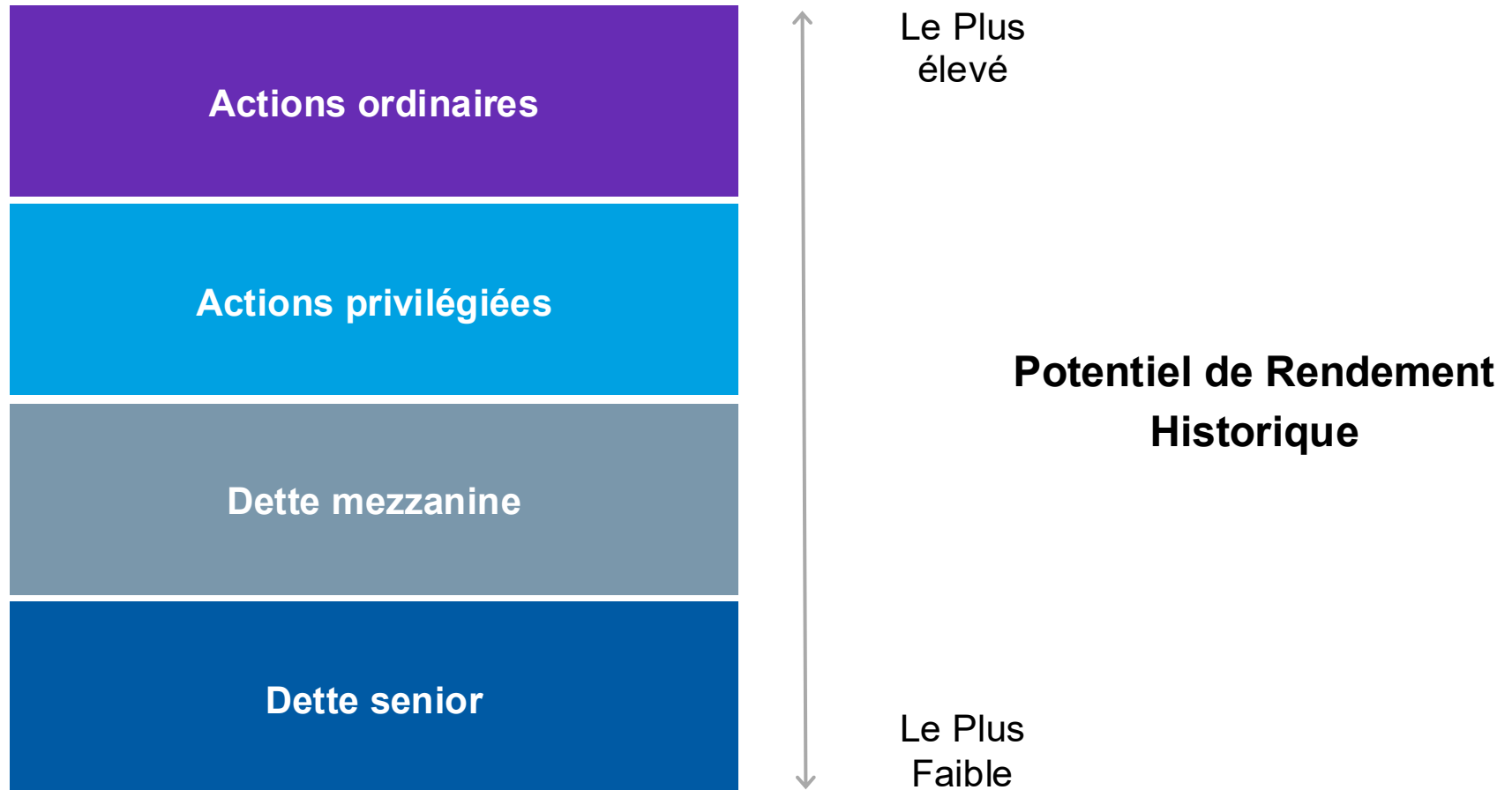
La Dette Mezzanine, un Titre Hybride

1	Les prêts mezzanine combinent dette et actions et sont souvent utilisés dans les opérations de LBO
2	Structure typique d'un LBO : 50 % dette et 50 % actions (par exemple : dette de 6x l'EBITDA)
3	Rendements élevés (par exemple : SOFR + 500 pdb) en raison d'un effet de levier important
4	Les prêteurs peuvent obtenir des warrants afin de participer à la création de valeur en capital

Prêts Mezzanine Aux Entreprises Financées Par du Private Equity

1	Les prêts sponsorisés bénéficient de la due diligence du Private Equity, mais peuvent présenter un effet de levier plus élevé
2	Les prêteurs mezzanine sont prioritaires par rapport aux actionnaires dans la structure du capital
3	Les sponsors peuvent financer des prêts mezzanine afin de protéger leurs participations en actions
4	Certains prêts prévoient une option PIK (intérêts payés en espèces ou en nature)

Dette Mezzanine



Stratégies de Financement Spécialisé

Redevances

Financement des
Litiges

Assurances vie et Dommages

Cession de créances
(affacturage)

Prêts sur Titres

Prêts à la
Consommation

Dette « Stressed » vs « Distressed »

Dette « Stressed »

Prêts performants présentant un risque élevé de défaut

La probabilité d'un défaut de paiement est plus élevée lorsque la dette arrivant à échéance ne peut être refinancée ou remboursée intégralement

Il est important de comprendre la structure de maturité et de liquidité de l'entreprise

Achat de dettes qui seront payées intégralement avant que la liquidité ne se tarisse

Dette « Distressed »

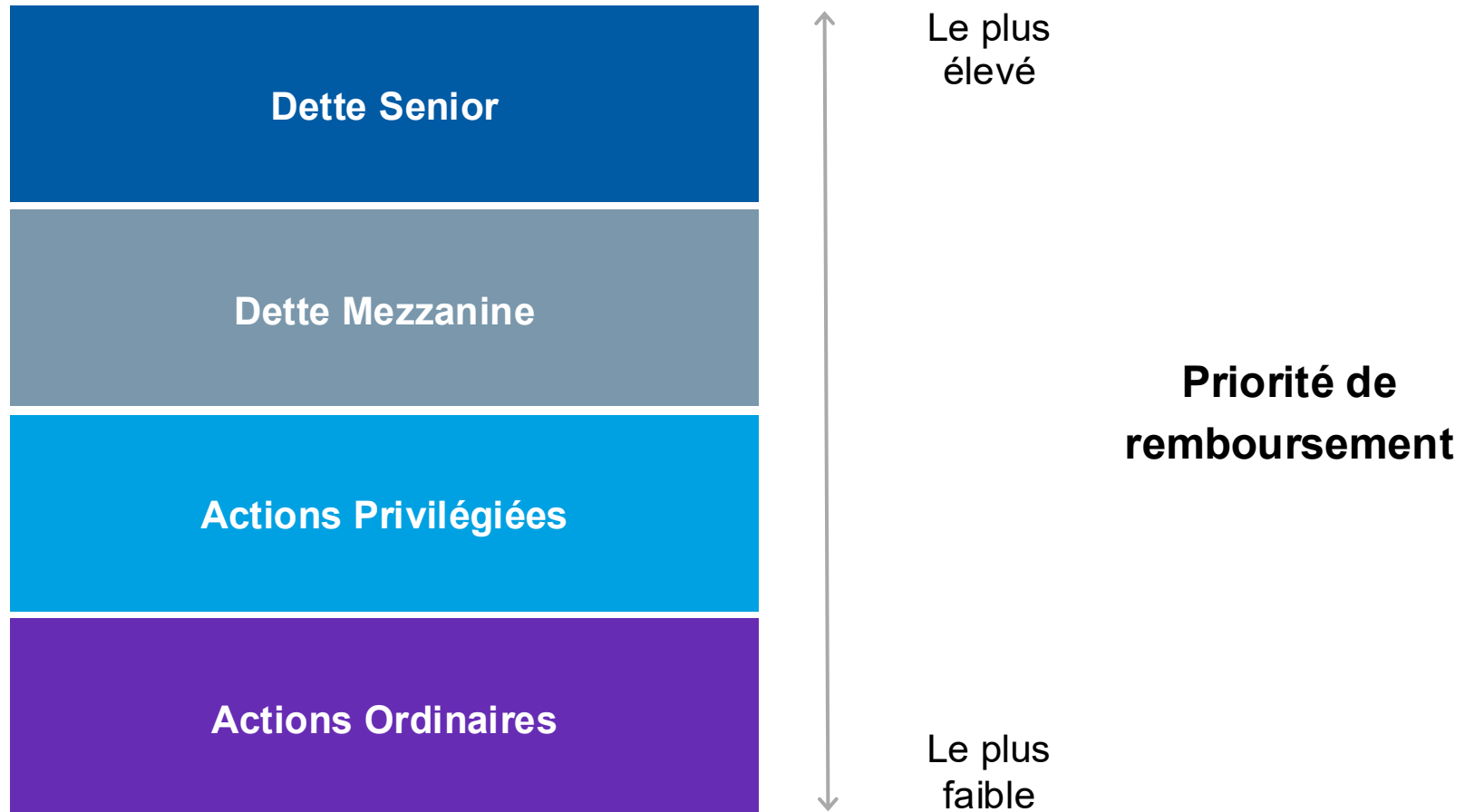
Prêts non performants qui ont déjà fait l'objet d'un défaut de paiement

Visent généralement l'appréciation du capital, plutôt que le revenu courant

Achat de dette avec une décote pour tirer profit de valeurs de recouvrement plus élevées après restructuration

Les ventes forcées par des investisseurs réglementés créent des opportunités d'achat à prix décoté

Priorité des Créances en cas de Faillite



Entreprise Défaillante ou Structure du Capital Défaillante ?

Certains Hedge Funds négocient de la dette « distressed » pour des gains à court terme

D'autres investisseurs cherchent à prendre le contrôle par la détention de dette

Les investisseurs axés sur le contrôle ciblent de bonnes entreprises avec de mauvaises structures de capital

Les opérations de conversion de dette en actions peuvent atténuer les difficultés financières

Le désendettement par le biais d'une faillite peut permettre de libérer la valeur d'actifs solides

Informations Importantes

Les opinions et les points de vue exprimés sont ceux de l'auteur à la date de publication : ils peuvent être modifiés à tout instant au gré de l'évolution des conditions de marché ou de la conjoncture économique et ne pas se concrétiser. Les opinions exprimées ne reflètent pas les opinions de tous les équipes d'investissement de Morgan Stanley Investment Management (MSIM) et ses filiales et sociétés affiliées (collectivement désignées par la « Société »). Elles peuvent ne pas être prises en compte dans toutes les stratégies et les produits proposés par la Société. Les investissements alternatifs sont généralement assortis de frais plus élevés que les autres véhicules d'investissement, et ces frais réduisent la performance obtenue par les investisseurs. Les fonds d'investissement alternatifs sont peu réglementés, ne sont pas soumis aux mêmes exigences réglementaires que les fonds communs de placement et ne sont pas tenus de fournir aux investisseurs des informations périodiques concernant les prix ou les valorisations. Les stratégies d'investissement décrites dans les pages précédentes peuvent ne pas convenir à la situation personnelle du bénéficiaire. Par conséquent, nous vous recommandons de consulter vos propres conseillers fiscaux, juridiques ou autres, tant en amont de tout investissement que de manière régulière, afin de déterminer si c'est le cas ou non. Ce document constitue une communication générale, qui n'est pas impartiale et toute l'information qu'il contient a été préparée uniquement à des fins d'information et de formation, et ne constitue pas une offre, ni une recommandation d'achat ou de vente d'un titre en particulier, ni d'adoption d'une stratégie d'investissement particulière. Les opinions, les points de vue et/ou les analyses exprimés sont ceux de l'auteur ou de l'équipe de gestion à la date de publication : ils peuvent être modifiés à tout instant au gré de l'évolution des conditions de marché ou de la conjoncture économique et potentiellement ne pas se concrétiser. En outre, les opinions ne seront pas mises à jour ou corrigées dans le but de refléter les informations publiées a posteriori, des situations existantes ou des changements se produisant après la date de publication. Les opinions exprimées ne reflètent pas les opinions de tous les équipes d'investissement de Morgan Stanley Investment Management (MSIM) et ses filiales et sociétés affiliées (collectivement désignées par la « Société »). Elles peuvent ne pas être prises en compte dans toutes les stratégies et les produits proposés par la Société. Les prévisions et/ou estimations fournies dans le présent document sont susceptibles de changer et pourraient ne pas se matérialiser. Les informations concernant les performances attendues et les perspectives de marché sont basées sur la recherche, l'analyse et les opinions des auteurs ou de l'équipe de gestion. Ces conclusions sont de nature spéculative, peuvent ne pas se concrétiser et ne visent pas à prédire la performance future d'une stratégie ou d'un produit proposé par la Société. Les résultats futurs peuvent considérablement varier en fonction de facteurs tels que l'évolution des marchés des valeurs mobilières, des marchés financiers, ou des conditions économiques générales. Ce document constitue une communication générale, qui n'est pas impartiale et toute l'information qu'il contient a été préparée uniquement à des fins d'information et de formation, et ne constitue pas une offre, ni une recommandation d'achat ou de vente d'un titre en particulier, ni d'adoption d'une stratégie d'investissement particulière.

Informations Importantes

Les informations contenues dans le présent document ne s'appuient pas sur la situation d'un client en particulier. Elles ne constituent pas un conseil d'investissement et ne doivent pas être interprétées comme constituant un conseil en matière fiscale, comptable, juridique ni réglementaire. Avant de prendre une décision d'investissement, les investisseurs doivent solliciter l'avis d'un conseiller juridique et financier indépendant, y compris s'agissant des conséquences fiscales. La société n'a pas autorisé les intermédiaires financiers à utiliser ni à distribuer le présent document, à moins que cette utilisation et cette distribution ne soient effectuées conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. De plus, les intermédiaires financiers sont tenus de s'assurer que les informations contenues dans ce document soient adaptées aux personnes à qui ils le fournissent au vu de leur situation et de leurs objectifs. La Société ne peut être tenue responsable et rejette toute responsabilité en cas d'utilisation abusive de ce document par tout intermédiaire financier. Ce document peut être traduit dans d'autres langues. En cas de traduction, seule la version anglaise fait foi. En cas de divergence entre la version anglaise et toute version de ce document dans une autre langue, la version anglaise fera foi. Il est interdit de reproduire, copier, modifier, utiliser pour créer un document dérivé, interpréter, afficher, publier, poster, mettre sous licence, intégrer, distribuer ou transmettre tout ou une partie de ce document, directement ou indirectement, ou de divulguer son contenu à des tiers sans le consentement écrit explicite de la Société. Il est interdit d'établir un hyperlien vers ce document, à moins que cet hyperlien ne soit destiné à un usage personnel et non commercial. Toutes les informations contenues dans le présent document sont la propriété des auteurs et sont protégées par les droits d'auteur, et par toute autre loi applicable. Morgan Stanley Investment Management est la division de gestion d'actifs de Morgan Stanley.

Distribution :

EEE : Publié dans les pays de l'Espace économique européen (EEE) dans lesquels le Fonds a été enregistré en vue de sa commercialisation par MSIM Fund Management (Ireland) Limited (« MSIM FMIL »). 24-26 City Quay Dublin Docklands, D02 NY19, Dublin 2, Irlande. Enregistrée en Irlande en tant que société privée à responsabilité limitée par actions, sous le numéro 616661. MSIM FMIL est réglementée par la Banque centrale d'Irlande. Les informations mentionnées ne constituent ni une offre ni une invitation à souscrire à l'achat de parts du Fonds.

ROYAUME-UNI : Publié par Morgan Stanley Investment Management Limited. Agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Enregistrée en Angleterre. Numéro d'enregistrement : 1981121. Siège social : 25 Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA.

SUISSE : Publié par Morgan Stanley & Co. International plc, London, succursale de Zurich (« MSIP Zurich »). MSIP Zurich est autorisée et réglementée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (« FINMA »). Siège social : Beethovenstrasse 33, 8002 Zurich, Suisse, Téléphone : +41 (0) 44 588 1000. L'offre et la commercialisation du Fonds en Suisse seront exclusivement destinées aux Investisseurs qualifiés. Par conséquent, le Fonds n'a pas été et ne sera pas enregistré auprès de la FINMA en vue de sa distribution aux Investisseurs non qualifiés et la distribution du Fonds pourra être effectuée sans représentant ou agent payeur en Suisse.